

FICHE N°2 CONTRIBUTION C.G.T
ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE - GROUPE DE TRAVAIL
POLITIQUE DE FILIERES : DECLOISONNEMENT ET PARTENARIATS

Depuis près de 20 ans le devenir de l'industrie en France et dans les Régions s'est traduit, sous l'impulsion des Grands Groupes, par une accélération des délocalisations, de fermetures d'établissements, ainsi que des externalisations d'activités n'étant plus considérées comme essentiel « au cœur du métier » de l'entreprise.

Ainsi le poids des PME dans l'industrie est devenu considérable : 40% de l'emploi industriel, 30% de la valeur ajoutée et de l'investissement. Mais il faut noter que 20% des PME de l'industrie appartiennent à un groupe et que 60% d'entre elles sont dépendantes économiquement et financièrement, des choix et de la stratégie des grandes entreprises donneuses d'ordre.

Dans tous les secteurs les petites entreprises dominent en nombre, via un réseau de sous-traitances, d'équipementiers, de fournisseurs et de services. On parle de réseaux en cascade, avec différents niveaux de sous-traitance des PME (rang 1 à 4). Mettant ainsi des milliers de PME, TPE, avec leurs salariés en concurrence permanente et sous la pression des entreprises donneurs d'ordre.

Cela se traduit par un affaiblissement de l'investissement (matériel et RD) réalisé par les PME : le taux d'investissement moyen des PME (rapporté aux chiffres d'affaires) est environ de 10% contre 12% au début des années 2000. Ceci renvoie en partie à des problématiques de financements pour les PME et TPE aux financements de l'activité et en particulier aujourd'hui à l'accès aux crédits et aux exigences de baisse des coûts des grandes entreprises.

La faiblesse des PME Françaises avec 20% des exportations de l'industrie, (100 000 PME Françaises exportent, contre 200 000 en Allemagne) tient pour l'essentiel à leur dépendance des grands Groupes et à leur structures plus petites (250 salariés en moyenne pour la France, 450 pour l'Allemagne).

Comment prendre en compte les 30% des salariés de l'industrie qui dépendent d'un groupe à capitaux étrangers, dont souvent les centres de décisions sont éloignés de l'activité de l'établissement ?

Le décloisonnement reste un enjeu majeur pour créer les conditions de synergies nouvelles en termes d'investissements, de recherches, d'innovations et d'emplois. De ce point de vue la dimension de grandes filières semble être une réponse cohérente, à condition de l'associer au niveau des territoires comme les régions, les bassins d'emplois et aussi de l'Europe.

La crise a permis de prendre conscience que la vraie valeur ajoutée d'une entreprise, d'une filière, ce sont les salariés. Les outils, les machines, les moyens matériels peuvent être facilement changés, alors que l'expérience, la compétence et la motivation des salariés sont plus difficilement remplaçables.

L'érosion des emplois industriels, masque que compte-tenu de l'âge des salariés, les besoins d'emplois à venir sont importants, notamment au niveau des compétences, des savoirs-faires, des qualifications nécessaires à l'innovation, aux

projets futurs, à la maîtrise des nœuds technologiques indispensables pour faire face aux enjeux de demain. Les besoins en emplois plus qualifiés se posent dans tous les secteurs et surtout ceux considérés comme traditionnels, comme les fonderies, la sidérurgie.

C'est une politique sur le long terme qu'il faut structurer, car les choix qui seront pris peuvent être lourds de conséquences. De ce point de vue vouloir identifier des filières les plus performantes, c'est faire l'impasse des savoirs-faires, des atouts et des perspectives de développement dans les capacités de production, d'études, de recherche et des services qui ne peuvent être séparés. La spécialisation c'est structurer une fragilisation plus grande pour le réseau des PME et des territoires. L'industrie a besoin d'un ensemble d'activités, dont les critères ne peuvent se limiter à des notions de rentabilité uniquement.

Les pôles de compétitivité créés en 2005 sont la réponse du Gouvernement de l'époque au besoin d'une politique industrielle. Ils ont la vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement économique pour l'innovation. Quel bilan même partiel pouvons-nous faire ? Seulement un peu plus de 5 000 établissements d'entreprises sur 3 millions sont adhérentes, avec 11% des emplois industriels, avec une grande dilution des aides publiques à l'innovation (15 pôles absorbent 75% des financements publics). Egalement un déséquilibre en grands groupes et PME/PMI dans l'accès aux financements publics en matière de R&D (10 % des entreprises (les plus grandes) mobilisent 83% des financements publics).

Le besoin de décloisonnement au niveau des filières, des territoires nécessite d'élargir le champ des coopérations actuelles en matière de R&D aux PME, maillon incontournable de l'ancrage territoriale des activités et des emplois, en lien avec les universités, les grandes écoles, les centres de recherches, les laboratoires. Associer les structures de formation à la définition des besoins en termes d'évolution des métiers.

Plus de transparence et de dialogue social sont nécessaires.

Permettre aux organisations syndicales d'être membres de la Gouvernance des pôles de compétitivité, au regard des enjeux économiques et sociaux qu'ils représentent.

Création de Comité Inter- Entreprises (CIE), lieux d'information, de consultation, de dialogue, au niveau d'une filière, entre entreprises donneuses d'ordres et son réseau d'entreprises sous-traitantes d'un territoire. Le droit à l'accès à l'information des salariés sur le devenir de leur emploi, leur entreprise quelle soit PME, TPE ou plus grande doit être garanti. Le décloisonnement entre les grands groupes et les PME, TPE concerne aussi les salariés et leurs représentants sur les choix stratégiques, économiques et sociaux, souvent décidés au sein des grandes entreprises.